



Municipalité
Villars-Epeney

Villars-Epeney, le 23 mai 2018

CONVOCAATION

Les citoyennes et citoyens de Villars-Epeney sont convoqués en assemblée du Conseil Général :

Conseil Général le lundi 4 juin 2018, à 20h15, à la salle du Conseil

Avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 07.11.2017
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications du président du Conseil Général
5. Préavis N°13 : Comptes 2017
6. Préavis N°14 : Mise à jour du règlement du cimetière
7. Préavis N°15 : Frais de la Commission de recours
8. Autres communications de la Municipalité
9. Renouvellement du bureau du Conseil Général
10. Nomination d'un suppléant aux commissions de gestion et de recours
11. Propositions individuelles et divers

Le président

Pour le bureau :
sceau



La secrétaire

Les préavis n° 13 et 14 vous parviendront ultérieurement
Le procès-verbal porté à cet ordre du jour peut être demandé au greffe municipal

Séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 4 juin 2018

Président : Monsieur François Roulier

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 7 novembre 2017
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communication du président du Conseil Général
5. Préavis n°13 : comptes 2017
6. Motion de Monsieur Stéphano Céa
7. Préavis n°14 : Mise à jour du règlement du cimetière
8. Préavis N°15 : Frais de la Commission de recours
9. Postulats Gondoux-Céa
10. Motion de Monsieur Amerigo Marre
11. Interpellation de Madame Corinne Roulier
12. Motion de Madame Péri Handschin
13. Autres communications de la Municipalité
14. Renouvellement du bureau du Conseil Général
15. Nomination d'un suppléant aux commissions de gestion et de recours
16. Propositions individuelles et divers

Avant d'ouvrir la séance, le président constate un vice de forme concernant les trois préavis portés à l'ordre du jour. Il est décidé à l'unanimité de garder la séance telle qu'elle a été présentée malgré cela.

Le président ajoute également que son exemplaire du règlement communal n'est ni daté, ni signé et demande à ce que cela soit fait au plus vite.

De plus, il ajoute à l'ordre du jour les diverses motions et interpellations qui lui ont été communiquées, ce qui est également accepté par les membres du conseil.

Le président ouvre donc la séance à 20h18.

1° APPEL

Sur un total de 30 membres, 17 sont présents, 11 sont excusés et 2 sont absents.

2° PROCES-VERBAL DU 26.06.17

La secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2017. Il est accepté par 15 voix et 3 abstentions.

3° ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Aucun nouveau membre ne se présente.

4° COMMUNICATIONS DU PRESIDENT :

Le président du conseil n'a aucune communication à formuler.

5° PREAVIS N°13 : COMPTES 2017 (26 :53)

Pour information, Monsieur Ferdinand Cornamusaz fait part du fait qu'il y a toujours plus de débiteurs et que le montant des arriérés est monté de 120'000 à 140'000. De plus, il

ajoute qu'un acompte de 13'000 concernant l'année précédente a été reçu en janvier de cette année-ci et est donc également passé dans les débiteurs.

Concernant ces 140'000 d'arriérés, une provision de 77'000CHF avait déjà été constituée en 2015, ce qui couvre la moitié de ce montant.

Il ajoute également que le montant imposé de la provision se montait à 73'191CHF, mais que, par prudence, il a décidé de la laisser à 77'000CHF.

En outre, il précise que des poursuites contre des débiteurs[↑] avaient été engagées en 2015, mais ont été abandonnées depuis.

Le rapporteur de la commission de gestion, monsieur Mario Messina, lit l'étude du préavis qui propose d'accepter les comptes tels que présentés.

Les membres du Conseil suivent cet avis par 10 voix pour et 5 abstentions.

6° MOTION DE MONSIEUR STEPHANO CEA

Dans sa motion, monsieur Stéphan Cea fait part de son incompréhension face aux prix du jardin des souvenirs et du columbarium proposés par la municipalité lors de la dernière séance. Il apporte aux membres deux nouvelles offres :

- Puidoux et Cie SA pour une création d'éléments en granite 19'000CHF + 4400CHF pour le jardin des souvenirs
- 17'200 CHF pour le tout par l'entreprise Bovet.

Il demande à ce que sa motion soit acceptée, afin de changer le règlement pour le cimetière.

Le président demande aux conseillers de prendre position face à cette motion. La motion est acceptée par 11 voix pour, 1 contre et 5 abstentions.

Suite aux résultats de ce vote, le président propose de modifier l'ordre du jour en annulant le préavis n°14 concernant le règlement du cimetière.

Cette modification est donc soumise au vote. 9 membres sont pour annuler le préavis n°14, 2 membres s'abstiennent et 5 sont contres. Le point 7 de l'ordre du jour est donc annulé.

A ce moment, M. Bernard Duthé intervient en faisant remarquer qu'il n'est pas possible de voter sur un point qui n'a pas été porté à l'ordre du jour, et ceci au moins 5 jours avant le conseil. La motion n'a donc pas la légitimité d'annuler un vote qui a déjà été tranché.

De plus, Monsieur Pierre Heinzer confirme que le conseil ne peut voter que sur une entrée en matière ou non quant à une motion. Les membres du conseil passent dès lors à nouveau au vote :

- 9 sont pour une entrée en matière sur cette motion
- 6 sont contre
- 2 s'abstiennent.

Il est donc demandé à la municipalité de présenter un nouveau préavis sur la création d'un jardin des souvenirs et/ou d'un columbarium.

Le vote sur l'annulation du point 7 de l'ordre du jour quant à lui devient caduque.

7° PREAVIS N°14 : MISE A JOUR DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Suite à la demande de Monsieur Ferdinand Cornamusaz concernant un entourage pour ses parents, il lui est répondu qu'en effet cela était inscrit dans le préavis et dans le règlement du cimetière qui n'a pas encore été approuvé.

Madame Marie-Claude Gondoux demande également pourquoi il n'est plus question de columbarium sachant que le vote à ce sujet avait été influencé par l'offre de prix trop élevée proposée par la Municipalité. Si l'offre pour le columbarium proposé dans la motion de Monsieur Stéphano Céa devait être acceptée, cela devra être ajouté dans le règlement par la suite.

Le rapporteur de la commission de gestion, Monsieur Mario Messina, se charge de lire l'étude du préavis qui propose de l'accepter tel que présenté. On passe au vote et on obtient :

9 voix pour

7 contre

2 abstentions.

Le préavis N°14 est donc accepté.

8° PREAVIS N°15 : FRAIS DE LA COMMISSION DE RECOURS

Au nom de la Municipalité, monsieur Bernard Duthé prend la parole pour confirmer qu'il est nécessaire de créer un règlement propre à la commission de recours puisqu'il n'en existe pas pour Villars-Epeney. Il ajoute que différentes communes vaudoises leur ont conseillé de s'inspirer du règlement de la ville de Morges.

Madame Corinne Roulier intervient pour dire qu'elle et son mari ont eu affaire à plusieurs procédures de recours :

- Recours à la municipalité pour un montant de 600CHF qu'ils ont payé eux-mêmes
- Reçu des frais de la commission de recours de 2909CHF sans détails.
- Recours au tribunal cantonal qui a répondu que la commune ne disposait pas de la base légale nécessaire à ces frais de recours.

Elle demande donc à ce que les membres du conseil général réfléchissent bien avant de voter. D'après elle, si ce préavis était accepté, cela permettrait à la commission de recours d'avoir la base légale pour établir des frais à leur convenance. Elle ajoute que notre commune n'est de loin pas comparable à celle de Morges qui compte bien plus d'habitants. Monsieur Mario Messina, quant à lui, affirme qu'il est nécessaire d'établir un règlement net afin de travailler sur des bases solides.

Monsieur Pierre Heinzer certifie qu'il est de la compétence de la Municipalité de proposer ce type de règlement.

Le rapporteur de la commission de gestion lit l'étude du préavis qui propose d'accepter le préavis. Un vote à bulletins secrets est demandé. On obtient :

- 4 oui
- 13 non
- 1 blanc

Le préavis est donc refusé.

9° POSTULATS GONDOUX-CEA MARIE-CLAUDE

Le premier postulat lu par le syndic concerne le parcage sur le domaine public au niveau du croisement entre la rue du milieu, la rue d'en bas et la route de Cuarny.

Les membres du conseil doivent se prononcer pour ou contre le fait de soumettre ce postulat à une commission :

3 sont contre et 13 abstiennent.

Ce premier postulat est donc transmis à la Municipalité.

Le second postulat demande pourquoi le tunnel reliant la rue d'En-Bas à la rue du Milieu est toujours fermé alors que les dates stipulent des fermetures temporaires.

Monsieur Mario Messina répond que pour des raisons de sécurité, il est préférable de garder le tunnel fermé pour éviter tout problème.

La SUVA a aussi fortement conseillé de fermer le tunnel durant toute la durée des travaux pour éviter les accidents. La commission de salubrité a également recommandé de sécuriser le passage.

La municipalité avait décidé de laisser à la personne exécutant les travaux jusqu'au 15 juin pour les terminer. Elle devait signaler cela au pilier public, ce qui semble avoir été oublié.

10° MOTION DE MONSIEUR AMERIGO MARRE

M. Amerigo Marre fait part, dans sa motion, de sa volonté de revenir sur le projet de renaturation de l'EPNA. D'après lui, le fait de ne pas le faire maintenant en profitant des subventions pourrait engendrer de gros frais par la suite.

Au nom de la municipalité, M. Bernard Duthé répond que c'était à la commission en charge de l'étude du projet de rendre réponse.

Monsieur François Roulier affirme qu'il s'agit d'une nouvelle motion puisqu'elle tient compte de nouvelles informations. D'après lui, un nouveau vote doit être organisé.

La question qui est dès lors soumise au vote est la suivante :

« Les membres du conseil veulent-il que ce soit la commission qui s'en occupe ? »

On obtient :

5 pour

1 abstention

8 contre

La motion est donc remise aux mains de la municipalité et la commission qui était en charge de la question est dissoute.

11° INTERPELLATION DE MADAME CORINNE ROULIER

Dans son interpellation, Mme Corinne Roulier demande à ce que le nombre de municipaux augmente à 5 membres en vue des élections de 2021. Elle demande à ce que la municipalité y réponde soit immédiatement, soit lors de la séance prochaine par oral ou écrit.

Cette interpellation est acceptée par 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention et est donc transmise à la Municipalité. Elle y répondra lors de la séance suivante.

12° MOTION DE MADAME PERI HANDSCHIN

La motion de Mme Péri Handschin demande à ce que des places de parc bien alignées soient créées à l'entrée du village sur la parcelle appartenant à la commune, pour des raisons esthétiques principalement. Suite à diverses incompréhensions de la part des membres du conseil, la municipalité propose d'étudier le projet, afin de proposer un projet équilibré.

13° AUTRES COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité annonce qu'elle souhaite faire un bilan des changements survenus dans le village. Un rapport complet de leurs constats figurera sur le site web du village.

Ensuite, elle soumet au vote les trois différents types d'aménagement qu'elle propose pour fleurir et décorer le village, suite au vote de la séance précédente.

1. Des bacs à fleurs en bétons
2. Des bacs en bois
3. Trouver une solution alternative

Cette la troisième option qui est acceptée par 8 voix, contre 6 pour le béton. Une alternative au bois ou au béton doit donc être trouvée et proposée.

14° RENOUELEMENT DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le président actuel, Monsieur François Roulier est d'accord de se représenter. Sans autre candidat, il est réélu à l'unanimité.

Le vice-président : M. Attila Krüszeli est également réélu à l'unanimité

Le deuxième vice-président : M. Mario Messina est lui aussi élu à l'unanimité.

15° NOMINATION D'UN SUPPLEANT AUX COMMISSIONS DE GESTION ET DE RECOURS :

Pour la commission de gestion se propose Moranne Roulier

Pour la commission de recours se propose Monsieur Arber Miftari.

Tous deux sont élus par acclamations.

12° INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

À la suite du départ de Mme. Elisabeth Burkhalter, le conseil demande l'élection d'un nouveau scrutateur. Mme. Marie-Claude Gondoux se présente et est élue par acclamations.

Monsieur Pierre Heinzer dit s'inquiéter de ne pas avoir entendu les sirènes d'alarme jusqu'à Villars-Epeney et demande à ce que le problème soit réglé. Monsieur le Syndic admet qu'il n'avait pas eu de réponse claire et qu'il y avait également une absence de protocole en ce qui concerne les abris. Il ajoute qu'il va relancer le sujet dans le but d'avoir des certitudes.

Il est indiqué que c'est maintenant au président de convoquer les commissions.

Mme. Mary-Claude Gondoux se plaint d'avoir reçu la facture annuelle pour son compteur d'eau.

Selon le nouveau règlement du 27 juin 2017, la commune fournit le compteur et prend à sa charge le changement de compteur si celui-ci ne fonctionne plus.

Selon l'article 6 de ce règlement, une taxe d'abonnement annuelle est calculée par unité locative et s'élève au maximum à 80CHF, même si le compteur est privé. La taxe d'abonnement annuelle se monte actuellement à 50CHF.

Monsieur Amerigo ne comprend pas pourquoi il a payé deux fois son compteur. Il lui est donc spécifié que la commune paie uniquement le compteur, mais la taxe de connexion et la taxe d'abonnement sont à charge privée.

Le président clôt la séance à 22h42.

Le président




La secrétaire

